

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 9 mai 2023

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

### Étaient absents excusés :

Magali BOISSONNEAU

Secrétaire de séance : Madame Delphine GABOUTY

N°2023/D/028 - Objet : **Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Collectivité a été saisie par le Député Monsieur Damien MAUDET sur la question des déserts médicaux.

En effet, Monsieur MAUDET fait partie d'un groupe de travail visant à lutter contre la désertification médicale. Ce groupe de travail réunit des députés de tous bords politiques (50 députés) qui ont travaillé pendant plusieurs mois sur ce sujet. Cela a abouti à la rédaction d'une proposition de loi qu'ils n'arrivent pas à faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Dans cette proposition de loi, il est fait entre autres le constat d'une croissance continue de la désertification médicale due à la combinaison de facteurs démographiques et de politiques publiques inadaptées ou insuffisamment volontaristes, d'inégalités flagrantes entre les territoires en termes d'accès aux soins.

Cette proposition précise que selon les chiffres du Ministère de la Santé, la désertification médicale touche plus de huit millions de Français et ce malgré l'augmentation chaque année, depuis le milieu des années 1990, du nombre de médecins formés.

Elle constate que des efforts de politiques publiques sont faits (politiques d'incitation à l'installation des médecins dans les zones sous-denses telles que financement d'assistants médicaux, d'avantages matériels, des contrats d'engagement de service public (CESP) passés avec des étudiants, des maisons de santé ou encore du passage du numerus clausus à un numerus apertus) mais qu'ils sont insuffisants au regard de la situation, même si ces mesures prises sont nécessaires et utiles.

Elle propose qu'une mesure probante soit mise en place consistant en la régulation de l'installation des médecins en l'accompagnant d'une amélioration du cadre d'exercice pour former une politique globale.

Mais pour cela il faut que cette proposition puisse être étudiée et débattue à l'Assemblée nationale.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de voter en faveur de la Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux annexée à ce projet de délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 15 mai



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.